



**Décision n° 14 / 2014 / Direction
Portant composition du Conseil de bloc opératoire**

Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 janvier 2014 nommant Monsieur David GRUSON Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu la Circulaire n° DH/FH/2000/264 du 19 mai 2000 relative à la mise en place des conseils de bloc opératoire dans les établissements publics de santé ;

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement réunie en séance du 15 septembre 2014 ;

DECIDE :

Article 1 : Le conseil de bloc opératoire du Groupe Hospitalier Est Réunion est composé de :

- chirurgiens intervenants au niveau du bloc opératoire :

- ✓ Docteur DI LUCCA Denis
- ✓ Docteur de LAVISON Rémi
- ✓ Docteur JADAUT Christian
- ✓ Docteur RABENJA Claude
- ✓ Docteur ROUGIER Denis

- médecins anesthésistes réanimateurs :

- ✓ Docteur HERMANN Jean Pierre
- ✓ Docteur JAMADAR AHMED

- pharmacien responsable de la stérilisation :

- ✓ Docteur RAMON Isabelle

- cadres de santé infirmier :

- ✓ Madame MAILLOT Catherine
- ✓ Madame KICHENASSAMY Aurélie

- Les représentants des IADE et des IBODE :

- ✓ Madame CHRISTOPHE Michelle
- ✓ Monsieur GUEZELLO Eric
- ✓ Monsieur COMORASSAMY Charles
- ✓ Monsieur SERY Nicolas

- le responsable de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène :

- ✓ Monsieur Johan BARDIL

Article 2 : Les membres sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable.

Fait à Saint-Benoît, le 16 septembre 2014

David GRUSON.

Diffusion : Intéressés - Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion